

ATTESTATION DE DOMICILIATION 2024 - 2025

Je soussigné Directeur du stade ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de football Séniors ,Jeunes U-19 ,U-17 , U-15 et U-14 du club À domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat la Ligue Wilaya de football de Médéa 2024 - 2025 , conformément au programme arrêté.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09-184 du 17 Jomada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des Infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire du stade :

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail :

Capacité d'accueil :

Système d'éclairage (préciser la capacité en luxes) :

N° du contrat et d'assurance : Valable jusqu'à :

Compagnie d'assurance :

Le Président du Club
VISA ET CACHET PRÉSIDENT DU CLUB

Le Directeur du Stade
VISA ET CACHET DIRECTEUR DU STADE